

PROTECVIA

Être bien couvert à chaque instant

DES SOLUTIONS CONÇUES
POUR CHACUN

VIASANTÉ mutuelle
GROUPE AG2R LA MONDIALE



Se savoir bien protégé

Faire toujours mieux pour la santé de ses adhérents, c'est **se dépasser, anticiper, aller plus loin** pour vous permettre de devenir acteur de votre santé.

En plus de répondre à l'application de la réforme 100% santé, la gamme santé PROTECVIA vous fait **bénéficier de prestations personnalisées***, d'actions et services pour améliorer votre bien-être au quotidien.

LES DOSSIERS ÉPARGNE ASSURANCE LABEL EXCELLENCE 2025 ACTIFS

LES DOSSIERS ÉPARGNE ASSURANCE LABEL EXCELLENCE 2025 SÉNIORS

PROTECVIA
MUTUELLE VIASANTÉ / AG2R LA MONDIALE

Récompensée pour la 5e année consécutive **du label excellence 2025 des Dossiers de l'épargne**, elle vous offre également l'assurance de bénéficier d'une garantie au meilleur rapport qualité-prix.

NOTRE GAMME SANTÉ

Notre offre PROTECVIA se compose de **6 niveaux** étudiés pour vous permettre de choisir le meilleur rapport qualité des remboursements et respect de votre budget.

* Hors indice 20 non responsable.

LES AVANTAGES DE PROTECVIA

LIBERTÉ

Une offre simple composée de 6 niveaux de garanties pour s'adapter à vos attentes et votre budget ainsi que la possibilité de souscrire à une assistance en cas d'hospitalisation

SOUPLESSE

La possibilité de changer votre niveau de garantie en fonction de l'évolution de vos besoins

EFFICACITÉ

2 packs pour optimiser vos remboursements sur des postes clés selon vos besoins

ACCOMPAGNEMENT

De nombreux services pour agir sur votre santé

INFORMATION

Appli mobile, espace adhérent, magazine santé exclusif adhérents



Pour renforcer votre garantie

Vous pouvez choisir de compléter les remboursements de votre garantie avec 2 packs au choix :

PACK LIBERTÉ*

- **Automédication**
 30€ / an
- **Orthodontie remboursée ou non par le RO**
 100€ / semestre
- **Contraception non remboursée**
 30€ / an
- **Stop tabac**
 40€ / an
- **Vaccins non remboursés**
 30€ / an
- **Médecines douces**
 25€ / séance (2 séances par an)

ET / OU

PACK CONFORT*

- **Forfait dentaire : prothèses remboursées ou non par le RO, implants**
 + 200€ / an
- **Forfait optique**
 + 100€ / équipement / 2 ans
- **Pédicure - Podologue**
 + 15€ / séance (4 séances par an)
- **Ostéodensitométrie**
 30€ / an
- **Forfait audioprothèse**
 + 50€ / oreille / 4 ans
- **Cure thermale**
 100€ / an

Pour votre quotidien

DES SERVICES UTILES POUR AGIR POUR VOTRE SANTÉ !

Téléconsultation médicale
Des médecins généralistes et des spécialistes consultables à distance 24h/24 et 7j/7.

Second Avis médical
Compléter un premier diagnostic médical pour prendre une décision de santé éclairée.
(intervention chirurgicale, traitement lourd...).

Espace adhérent
Gérer son contrat santé : suivre et simuler ses remboursements, envoyer un devis, obtenir sa grille de garantie / carte tiers payant, ajouter un bénéficiaire, mettre à jour ses données personnelles....

DES ATELIERS PRÉVENTION POUR AMÉLIORER SON ÉTAT DE SANTÉ !

Sommeil, nutrition, stress, équilibre... Retrouvez plus d'informations sur les activités disponibles sur : **www.viasante.fr** (rubrique Nos solutions prévention)

PROTECVIA

Remboursements exprimés : régime obligatoire + mutuelle

	INDICE 20 NON RESPONSABLE	INDICE 30 RESPONSABLE	INDICE 45 RESPONSABLE	INDICE 60 RESPONSABLE	INDICE 90 RESPONSABLE	INDICE 120 RESPONSABLE
SOINS COURANTS						
HONORAIRES MÉDICAUX						
Consultations et visites généralistes et spécialistes adhérents aux DPTM	-	100%	125%	150%	200%	300%
Consultations et visites généralistes et spécialistes non adhérents aux DPTM	-	100%	100%	125%	150%	200%
Actes de chirurgie et techniques / Radiologie de médecins adhérents aux DPTM	-	100%	125%	150%	200%	300%
Actes de chirurgie et techniques / Radiologie de médecins non adhérents aux DPTM	-	100%	100%	125%	150%	200%
ANALYSES ET EXAMENS DE LABORATOIRE						
Analyses	-	100%	100%	100%	100%	100%
HONORAIRES PARAMÉDICAUX						
Auxiliaires médicaux	-	100%	100%	100%	100%	100%
Psychologues pris en charge par le RO (1)	-	100%	100%	100%	100%	100%
MÉDICAMENTS						
Pharmacie (tout SMR)	-	100%	100%	100%	100%	100%
Automédication (2)	-	20€ / an	25€ / an	30€ / an	40€ / an	50€ / an
MATÉRIEL MÉDICAL						
Autres prothèses et appareillages	-	100%	125%	150%	200%	250%
HOSPITALISATION						
HONORAIRES						
Soins, honoraires de médecins, actes de chirurgie, d'anesthésie de médecins adhérents aux DPTM	100%	100%	125%	150%	200%	300%
Soins, honoraires de médecins, actes de chirurgie, d'anesthésie de médecins non adhérents aux DPTM	100%	100%	100%	125%	150%	200%
FORFAIT JOURNALIER HOSPITALIER						
Forfait journalier hospitalier (illimité)	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
AUTRES FRAIS						
Frais de séjour	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Chambre particulière (3)	-	-	30€/jour	50€/jour	75€/jour	85€/jour
Chambre particulière en ambulatoire (10 jours/an)	-	-	18€/jour	18€/jour	20€/jour	25€/jour
Frais d'accompagnant (hors psychiatrie) (4)	-	-	15€/jour	30€/jour	40€/jour	50€/jour
MALADIES GRAVES*						
Versement d'un capital en cas de : cancer, AVC avec séquelles neurologiques, infarctus du myocarde, pontage coronarien, greffe d'un organe vital, sclérose en plaques, insuffisance rénale nécessitant dialyse, maladie de Parkinson, maladie d'Alzheimer	-	1000 €	2000 €	3000 €	4000 €	5000 €
TRANSPORT						
Transport	-	100%	100%	100%	100%	100%
CURES						
Cure thermale (honoraires et traitement)	-	100%	100%	100%	100%	100%
Cure thermale (transport et hébergement)	-	100%	100%	100% + 100€	100% + 150€	100% + 200€
OPTIQUE						
ÉQUIPEMENTS 100% SANTÉ*						
Montures et verres classe A (6)	-	100% PLV	100% PLV	100% PLV	100% PLV	100% PLV
AUTRES ÉQUIPEMENTS OPTIQUES						
Montures et verres Classe B (dont une prise en charge maximum pour la monture de 100€) (6) — Équipement verres simples (a)	RO + 100€ (5)	100% TM	80€	120€	200€	300€
Montures et verres Classe B (dont une prise en charge maximum pour la monture de 100€) (6) — Équipement verres complexes (simples forte correction et progressifs) (b) (c)	RO + 200€ (5)		200€	240€	300€	400€
Montures et verres Classe B (dont une prise en charge maximum pour la monture de 100€) (6) — Équipement verres très complexes (multifocaux ou progressifs forte correction) (d) (e) (f)	RO + 220€ (5)		220€	280€	340€	450€
SUPPLÉMENTS ET PRESTATIONS OPTIQUE (pour les verres Classe A ou Classe B)						
Adaptation de la correction visuelle	-	100% PLV	100% PLV	100% PLV	100% PLV	100% PLV
Appairage (hors verres Classe B)	-	100% PLV	100% PLV	100% PLV	100% PLV	100% PLV
Verres avec filtre	-	100% PLV	100% PLV	100% PLV	100% PLV	100% PLV
Autres suppléments	-	100% TM	100% TM	100% TM	100% TM	100% TM
AUTRES						
Lentilles prises en charge ou non par le RO	100% + 100€ / an	100%	100%	100% + 100€ / an	100% + 200€ / an	100% + 250€ / an
Chirurgie réfractive par œil/an	200€	-	100€	200€	250€	300€
DENTAIRE						
SOINS ET PROTHÈSES 100% SANTÉ*						
Prothèses dentaires	-	100% HLF	100% HLF	100% HLF	100% HLF	100% HLF
PROTHÈSES						
Prothèses paniers tarifs maîtrisés et libres (forfait par prothèse) (7)	100% BR + 200€	100% BR	100% BR + 150€	100% BR + 200€	100% BR + 300€	100% BR + 400€
Plafonds prothèses remboursées (8)	1re année : 700€ À partir de la 2e année : 1000€	-	1re année : 700€ À partir de la 2e année : 1000€	1re année : 700€ À partir de la 2e année : 1000€	1re année : 800€ À partir de la 2e année : 1500€	1re année : 1000€ À partir de la 2e année : 2000€
SOINS						
Soins dentaires	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Inlay-onlay	150 %	100%	100%	150%	200%	300%
AUTRES						
Prothèses dentaires non RO (9)	-	-	-	-	150€ / an	200€ / an
Implantologie / parodontologie (10)	-	-	100€ / an	200€ / an	350€ / an	500€ / an
Orthodontie remboursée (forfait par semestre)	-	100%	100% + 100€	100% + 200€	100% + 300€	100% + 400€
Orthodontie non remboursée (forfait par semestre)	-	-	-	-	100€	200€
AIDES AUDITIVES						
ÉQUIPEMENTS 100% SANTÉ*						
Classe I par oreille (11)	-	100% PLV	100% PLV	100% PLV	100% PLV	100% PLV
AIDES AUDITIVES À TARIFS LIBRES						
Classe II par oreille (11) (12)	-	100% BR	100% BR + 100€	100% BR + 200€	100% BR + 250€	100% BR + 400€
AUTRES						
Forfait entretien et réparation remboursé par le RO (13)	-	100%	100%	100% + 40€ / an	100% + 40€ / an	100% + 40€ / an
BIEN-ÊTRE & PRÉVENTION						
Médecines douces (14)	-	-	20€ / séance (4/an)	25€ / séance (4/an)	30€ / séance (4/an)	40€ / séance (4/an)
Actes de prévention remboursés par le RO (définis par la réglementation)	-	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR	100% BR
SERVICES & ACCOMPAGNEMENT (15)						
Téléconsultation	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Second avis médical (16)	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Assistance - facultative	-	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI

BR Base de Remboursement
DPTM Dispositifs de Pratique Tarifaire Maîtrisée
SMR Service Médical Rendu
TM Ticket Modérateur
PLV Prix Limite de Vente
HLF Honoraire Limite de Facturation
RO Régime Obligatoire
RC Régime Complémentaire

(1) Sont pris en charge les psychologues conventionnés au dispositif « MonPsy ». Plus d'informations sur : https://monpsy.sante.gouv.fr/.

(2) Le forfait est versé sur justificatif et comprend les médicaments remboursés par le Régime Obligatoire à 15% et 30%, les médicaments homéopathiques, les médicaments non prescrits ou non remboursés par le RO (sous réserve qu'ils figurent dans le répertoire des spécialités pharmaceutiques de l'ANSM).

(3) Durée 90 jours / an en médecine, chirurgie, obstétrique et soins de suite et de réadaptation.
45 jours / an en psychiatrie.

(4) Repas pris dans la ville où se situe l'établissement ou dans un rayon de 10 km autour de celui-ci et couchette en établissement d'hospitalisation. Durée enfant -16 ans : 90 jours / an. Adulte : 45 jours / an.

(5) 1 équipement par année civile.

(6) Adulte et enfant. Limité à la prise en charge d'un équipement par période de 2 ans par bénéficiaire, sauf en cas de renouvellement anticipé prévu à l'article L165-1 du code de la Sécurité sociale, notamment pour les moins de 16 ans ou en cas d'évolution de la vue.
Pour l'appréciation de la période de deux ans permettant un renouvellement, le point de départ est fixé à la date d'acquisition de l'équipement.

(7) Prothèses fixes, prothèses amovibles et provisoires, réparation. Dans la limite des HLF pour le panier maîtrisé.

(8) Le plafond s'applique par année civile d'adhésion à la garantie et ne s'applique qu'au remboursement forfaitaire. Ce plafond global s'applique aux prothèses dentaires fixes et amovibles, inlay-core, prothèses dentaires provisoires et aux actes de réparation sur prothèse. Au delà du plafond, le ticket modérateur est pris en charge.

(9) Hors implantologie, parodontologie, orthodontie non remboursée par le RO.

(10) Pose d'un implant à l'exclusion de tout acte annexe (scanner, pilier, couronne).

(11) Depuis le 1er janvier 2021, la prise en charge est limitée à un équipement tous les quatre ans. Pour l'appréciation de la période de quatre ans permettant un renouvellement, le point de départ est fixé à la date d'acquisition de l'équipement. Ce délai de renouvellement s'entend pour chaque oreille indépendamment.

(12) Montant maximum remboursé limité à 1700€ (RO + RC).

(13) Dans la limite du nombre de paquets de piles pris en charge par la Sécurité sociale.

(14) Le forfait médecines douces est versé sur justificatif (facture détaillée et nominative faisant mention de la nature de l'acte). Il comprend le remboursement des actes d'ostéopathe, chiropracteur, étiopathe, bio-kinergie, kiné méthode Mézières, psychomotricien, acupuncteur, pédicure-podologue, diététicien, sophrologue, nutritionniste, homéopathe, psychologue, bilan du langage, micro-kinésithérapeute, mésothérapeute. Voir détails et conditions sur le Règlement Mutualiste.

(15) Cf RM pour le détail des modalités.

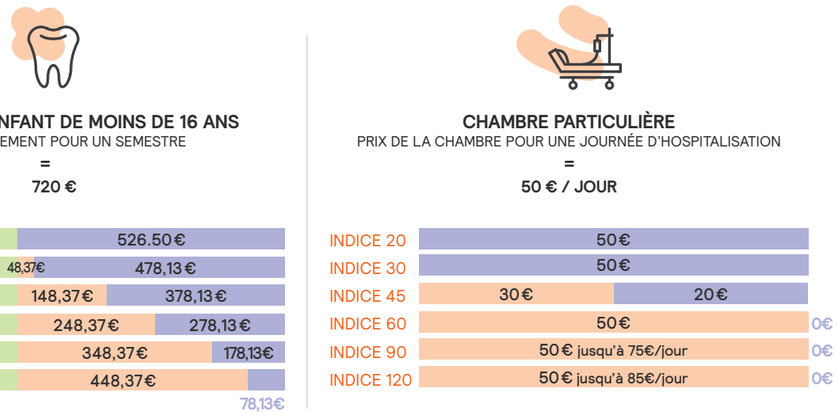
(16) Accès à un second avis médical auprès d'un médecin spécialiste de votre pathologie.

a) b) c) d) e) f) Cf RM pour plus d'informations.

* Tels que définis réglementairement.

Et concrètement ça donne quoi ?

ORTHODONTIE ENFANT DE MOINS DE 16 ANS
PRIX DU TRAITEMENT POUR UN SEMESTRE
=
720 €



CHAMBRE PARTICULIÈRE
PRIX DE LA CHAMBRE POUR UNE JOURNÉE D'HOSPITALISATION
=
50 € / JOUR

MONTANTS DE REMBOURSEMENT : Sécurité sociale Mutuelle Reste à charge

Exemples à titre indicatif, non exhaustifs et non contractuels, calculés sur les bases de remboursement du régime obligatoire applicables au 1er janvier 2023. Les remboursements sont exprimés dans la limite des frais engagés.

Plus d'exemples disponibles sur le site : www.viasante.fr



Pour prévoir encore mieux...

GARANTIES HOSPITALIÈRES PREMIER JOUR : pour vous aider à tout prévoir en cas d'hospitalisation

En choisissant la garantie hospitalière PREMIER JOUR, vous bénéficiez d'indemnités supplémentaires pour régler les dépenses telles que les dépassements d'honoraires, la chambre particulière, l'hébergement, les frais de télévision, les repas des accompagnants...

Vous bénéficiez également d'une assistance complète incluse 7 jours sur 7 en cas d'hospitalisation pour vous aider à gérer les problèmes d'ordre pratique (transport, garde des enfants, aide ménagère...).

Notre accompagnement

Des outils innovants pour gérer vos démarches simplement :
depuis votre espace adhérent sur www.viasante.fr
ou via l'appli mobile VIASANTÉ Mutuelle
(à télécharger gratuitement sur Google Play et Apple Store)

- Consultez vos contrats et remboursements 24h/24
- Simulez vos remboursements
- Téléchargez votre carte de tiers payant digitalisée
- Demandez un devis pour une prestation ou un renfort de garantie
- Géolocalisez les professionnels de santé afin de bénéficier du tiers payant Almerys et du réseau de soins Itelis
- Modifiez, complétez ou consultez vos données personnelles

Un accueil téléphonique dédié
0970 828 800
Appel non surtaxé
Du lundi au vendredi de 9h à 19h

© Crédits photos : Halfpoint - AGI-20250616 - 00000717.

PAPIER
TRI

viasante.fr

VIASANTÉ Mutuelle, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la Mutualité immatriculée sous le n° SIREN 777 927 120.
Membre d'AG2R LA MONDIALE – Siège social : 14-16 boulevard Malesherbes - 75008 PARIS. **ASSUREUR ET DISTRIBUTEUR**
Document non contractuel à caractère publicitaire.